

Programme de perfectionnement professionnel continu du CCPSA – Nouvelles catégories

L'obtention de la certification PSAC procure au détenteur de ce titre une reconnaissance et une crédibilité professionnelle. Étant donné que les employeurs et d'autres intervenants se servent de la certification PSAC pour repérer des personnes qualifiées, il est essentiel que le titre de compétence puisse garantir que les PSAC ont non seulement répondu aux exigences d'une norme professionnelle, mais qu'ils continuent de les satisfaire en exécutant leurs fonctions de manière sécuritaire et efficace.¹ Le cycle de cinq (5) ans du Programme de maintien de la certification (PMC) a fait l'objet d'une révision en 2014 par le Comité de maintien de la certification (CMC). À la suite de cette révision, le CMC a convenu que le cycle de cinq (5) ans était d'une durée appropriée pour que les PSAC présentent des preuves attestant leur compétence continue. Les facteurs pris en compte dans cette décision ont été : le cycle de révision du *Plan directeur de l'examen de certification des PSAC*, les pratiques de renouvellement de certification par d'autres organismes de certification ainsi que le rythme des changements dans l'industrie.

¹ METHODS FOR ENSURING CONTINUING COMPETENCE: PART I, Institute for Credentialing Excellence, 2013

Définition de la compétence continue :

La compétence continue signifie qu'une personne détient non seulement des niveaux de connaissances, de compétences ou d'aptitudes exigés au moment de l'obtention de la certification, mais qu'elle veille aussi à les maintenir tout au long de sa carrière.

NOUVEAU SYSTÈME DE POINTAGE

Le CCPSA a fait la transition au système de crédit d'éducation permanente (CEP) en s'appuyant sur la norme de l'IACET où **1 CEP = 10 heures contacts**

Les PSAC doivent cumuler 25 CEP sur une période de 5 ans.

| Catégorie A : Formation continue | | | | | |
|----------------------------------|---|--|--|--|--------------------------------|
| N° de réf. | Nom des sous-catégories | Description | Pièce justificative requise | CEP | Nombre de CEP autorisés (max.) |
| A1 | Plan de perfectionnement professionnel | Présentation d'un plan de perfectionnement professionnel* démontrant les résultats dans le cadre du dossier de maintien de la certification. | Oui, un modèle de présentation sera fourni par le CCPSA. | 1 CEP pour la présentation initiale et 1 point pour chaque année reflétant l'activité et la mise à jour. | 5 CEP |
| A2 | Cours universitaires ou collégiaux liés à la SST, la gestion ou le leadership | Réussite de cours postsecondaires dans un établissement d'enseignement reconnu. Peut comprendre : <ul style="list-style-type: none"> Cours à distance ou leurs équivalents, en classe ou en ligne | Oui, un relevé officiel présenté dans l'enveloppe cacheté de l'établissement d'enseignement. | Cours de 3 crédits = 4,5 CEP Cours de 6 crédits = 9 CEP | Aucun maximum |



**Board of Canadian Registered
Safety Professionals**

**Conseil Canadien Des Professionnels
En Sécurité Agréés**

| | | | | | |
|----|--|---|--|---|---------------------------|
| | | <ul style="list-style-type: none">• Cours de formation continue• Cours de premier cycle• Cours de deuxième cycle• Approbation de la thèse de maîtrise ou obtention d'un diplôme de maîtrise | | Cours de formation continue (sans octroi de crédits par l'établissement) = 3 CEP Cours d'au moins 30 heures | |
| A3 | Cours permettant d'acquérir des connaissances et des compétences de base | <p>Cours de perfectionnement procurant des connaissances et des compétences pour l'exécution de tâches de manière sécuritaire.</p> <p>Chaque cours peut uniquement être déclaré une fois par cycle.</p> <p>Par exemple, certificat de secourisme (général et urgence), H2S Alive, SIMDUT/SGH, accès aux espaces clos, protection contre les chutes, accès avec cordes, verrouillage et cadenassage, sensibilisation en matière de lois, sensibilisation en matière d'environnement, transport de marchandises dangereuses, sécurité en matière d'échafaudage, etc.</p> <p>Le renouvellement d'un certificat n'est pas admissible à des crédits. Il doit s'agir d'un cours suivi pour la première fois.</p> | Oui, une preuve de réussite sous forme de certificat ou une lettre de confirmation du prestataire du cours. | 1 CEP = 10 heures contacts Des cours de courte durée peuvent être combinés jusqu'à l'obtention de 10 heures (= 1 CEP) ou déclarés en fonction de la valeur du CEP (c.-à-d. un cours de 4 h = 0,4 CEP). | 10 CEP par cycle de 5 ans |
| A4 | Séminaires, ateliers, tables rondes et congrès liés à la SST | Participation à des séminaires, des ateliers, des congrès ou des tables rondes, que ce soit en ligne ou en personne. Ces activités peuvent être offertes par l'entreprise ou par des organismes nationaux ou régionaux. Les déjeuners-réunions ou les dîners-conférences accompagnés d'une composante éducative peuvent également s'appliquer. | Oui, une preuve de participation ou une lettre de confirmation de l'organisateur de l'activité. Par exemple, activités de DP et conférences offertes par les organismes professionnels en SST (SCSST, ASSE Safety, etc.). | 1 CEP = 10 heures contacts Des cours de courte durée peuvent être combinés jusqu'à l'obtention de 10 heures (= 1 CEP) ou déclarés en fonction de la valeur du CEP (c.-à-d. un cours de 4 h = 0,4 CEP). | 10 CEP par cycle de 5 ans |
| A5 | Atelier de rédaction des questions du CCPSA ou d'un autre organisme de certification en SST. | Participation à un atelier de rédaction des questions (formation de 2 jours). | Oui, une attestation de participation. | 1 CEP par atelier | 2 CEP par cycle de 5 ans |



**Board of Canadian Registered
Safety Professionals**

**Conseil Canadien Des Professionnels
En Sécurité Agréés**

| | | | | | |
|----|--|---|---|--|---------------------------|
| A6 | Apprentissage autodirigé | <p>Comprend la lecture de périodiques et revues scientifiques, l'apprentissage en ligne non vérifié comme des webinaires, des cours en ligne ouverts à tous (MOOC), etc.</p> <p>Liste des publications acceptées :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Professional Safety</i>• <i>Journal of Occupational and Environmental Hygiene</i>• <i>Safety Science</i>• Rapports scientifiques de l'IWH (http://www.iwh.on.ca/research)• <i>Journal of Occupational Rehabilitation</i>• Autres publications en SST évaluées par des pairs ou fondées sur des résultats | <p>Oui, un modèle de présentation sera fourni par le CCPSA.</p> <p>Les revues, les articles et les recherches lus ainsi que les webinaires et MOOC suivis devront être énumérés et accompagnés d'un résumé portant sur l'application ou l'utilisation des connaissances acquises.</p> | <p>0,25 CEP par rapport de recherche 0,50 CEP par revue 1 CEP par ouvrage</p> | 5 CEP par cycle de 5 ans |
| A7 | Programmes de perfectionnement, séminaires, conférences ou ateliers destinés aux gestionnaires | <p>(Formations non liées à la SST servant à améliorer les compétences professionnelles.)</p> <p>Participation à un programme de perfectionnement, un séminaire ou une conférence destinée aux gestionnaires.</p> <p>Cette catégorie peut comprendre des formations axées sur : le leadership, la communication, la résolution de conflits, la négociation, l'administration générale, la gestion, etc.</p> | <p>Oui, une preuve de participation à la formation sous forme de certificat ou une lettre de confirmation du prestataire de la formation.</p> | <p>1 CEP = 10 heures contacts</p> <p>Des cours de courte durée peuvent être combinés jusqu'à l'obtention de 10 heures (= 1 CEP) ou déclarés en fonction de la valeur du CEP (c.-à-d. un cours de 4 h = 0,4 CEP).</p> | 20 CEP par cycle de 5 ans |
| A8 | Cours d'éthique professionnelle | <p>Catégorie obligatoire</p> <p>Un cours d'éthique professionnelle approuvé par le CCPSA doit être obligatoirement suivi une fois par cycle de 5 ans.</p> <p>Une liste des cours acceptés par le CCPSA sera établie.</p> | <p>Oui, une preuve de participation à la formation.</p> | 1 CEP | 1 CEP par cycle de 5 ans |
| A9 | Obtention d'un autre type de certification ou de permis d'exercice. | <p>Réussite de l'examen de certification ou de permis reconnu par le CCPSA. Les crédits s'appliquent uniquement aux exigences de la certification initiale.</p> | <p>Oui, une attestation indiquant la date de la certification obtenue au cours du cycle de 5 ans.</p> | <p>Selon la liste de certifications et de permis approuvés.</p> | Aucun maximum. |

| | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|
| | | <p>Les crédits ne s'appliquent PAS au processus de renouvellement de la certification ou du permis.</p> <p>Les crédits s'appliquent uniquement aux programmes ayant fait l'objet d'un examen par le comité du PPC. Voir la liste des certifications et permis approuvés et des CEP attribués.</p> | | | |
|--|--|---|--|--|--|

| Catégorie B : Leadership | | | | | |
|--------------------------|---|---|---|---|--|
| N° de réf. | Nom des sous-catégories | Description | Pièce justificative requise | CEP | Nombre de CEP autorisés (max.) |
| B1 | Mentor | Rôle de mentor en dehors des fonctions habituelles (c.-à-d. pas un subordonné direct) dans le cadre d'une entente officielle pour transmettre des compétences spécifiques. | Oui, un relevé des communications signé par le mentor et le mentoré. | 2 CEP par relation de mentorat | 10 CEP par cycle de 5 ans |
| B2 | Mentoré | Être mentoré dans le cadre d'une entente officielle pour acquérir des compétences spécifiques. | Oui, un relevé des communications signé par le mentor et le mentoré. | 2 CEP par relation de mentorat | 10 CEP par cycle de 5 ans |
| B3 | Encadrement d'étudiants en milieu de travail | Encadrer un étudiant en milieu de travail dans le cadre d'un programme d'alternance travail-études, d'un stage ou d'une expérience de jumelage de travail dans le domaine de la SST et nécessitant de fournir une évaluation écrite et de la rétroaction de façon régulière. | Oui, une lettre de confirmation de l'établissement d'enseignement de l'étudiant. | 2 CEP par étudiant | 10 CEP par cycle de 5 ans |
| B4 | Bénévolat au sein de comités, de groupes de travail ou de conseils d'administration | <p>Le bénévolat doit être effectué pendant au moins un an et/ou compter au moins 24 heures par année, incluant la présence et la préparation aux réunions.</p> <p>a) Bénévole actif au sein d'un comité ou d'un groupe de travail d'une association professionnelle, d'un organisme de SST ou de services de SST d'un autre organisme. L'organisme peut avoir une portée locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale.</p> <p>b) Président ou coprésident d'un comité d'un groupe de travail d'une association professionnelle, d'un</p> | Oui, une lettre de confirmation de l'organisme auprès duquel le bénévolat a été fait. | <p>a) 1 CEP/24 heures</p> <p>b) 2 CEP/présidence ou coprésidence de comité ou groupe de travail chair</p> <p>c) 3 CEP/membre d'un CA au sein d'un organisme en SST.</p> | <p>a) 5 CEP/cycle de 5 ans</p> <p>b) 10 CEP/cycle de 5 ans</p> <p>c) 15 CEP/cycle de 5 ans</p> |



**Board of Canadian Registered
Safety Professionals**

**Conseil Canadien Des Professionnels
En Sécurité Agréés**

| Catégorie B : Leadership | | | | | |
|--------------------------|---|--|---|--|--------------------------------|
| N° de réf. | Nom des sous-catégories | Description | Pièce justificative requise | CEP | Nombre de CEP autorisés (max.) |
| | | <p>organisme de SST ou de services de SST d'un autre organisme. L'organisme peut avoir une portée locale, provinciale, régionale, nationale ou internationale.</p> <p>c) Membre actif d'un CA (au sein d'une association de SST) pour un mandat minimal d'un an.</p> <p>d) Membre actif d'un CA au sein d'un organisme sans but lucratif (non nécessairement lié à la SST) pour un mandat minimal d'un an.</p> | | d) 2 CEP/membre d'un CA au sein d'un OSBL (non lié à la SST) | d) 10 CEP/cycle de 5 ans |
| B5 | Bénévolat dans un rôle consultatif en SST, non rémunéré | Faire du bénévolat à titre de professionnel en SST en y consacrant au moins 20 heures. | Oui, un relevé des heures de bénévolat effectuées et une lettre de confirmation de l'organisation ayant bénéficié des services. | 1 CEP par 24 heures de travail bénévole | 10 CEP par cycle de 5 ans |
| B6 | Répondre aux sondages sur les compétences du CCPSA | Sondage sur les compétences nécessaires des PSAC Sondage sur les compétences nécessaires de TSAC | Oui, le courriel de confirmation du CCPSA indiquant que le sondage a été rempli. | 0,5 CEP par sondage | 1 CEP par cycle de 5 ans |
| B7 | Adhésion individuelle à des organismes liés à la SST | Adhésion individuelle à des organismes liés à la SST. Par exemple : ASSE SCSST IOSH SIA AIHA ACE etc. | Oui, preuve d'adhésion pendant les années du cycle. | 0,5 CEP par année par adhésion individuelle | 5 CEP par cycle de 5 ans |



**Board of Canadian Registered
Safety Professionals**

**Conseil Canadien Des Professionnels
En Sécurité Agréés**

| Catégorie C : Enseignement | | | | | |
|----------------------------|---|--|---|--|--------------------------------|
| N° de réf. | Nom des sous-catégories | Description | Pièce justificative requise | CEP | Nombre de CEP autorisés (max.) |
| C1 | Élaborer un nouveau cours offert à l'université, au collège ou dans un institut ou faire une refonte d'un programme existant. | <p>Les cours doivent porter sur les connaissances liées à la SST pour lesquels les étudiants obtiennent des crédits à la suite de travaux, de recherches et/ou d'examens notés en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat en SST. Les cours doivent être donnés dans un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu.</p> <p>Les CEP ne peuvent s'appliquer que lors de première élaboration du cours. Les cours admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• Programmes de formation continue• Cours de formation en ligne• Programme de gestion et direction ou de perfectionnement• Cours de premier cycle• Cours de deuxième cycle• Cours de certification <p>Lorsque l'emploi d'un PSAC consiste à élaborer et/ou à enseigner des cours ou des séminaires liés à la SST, l'activité ne peut pas s'appliquer à des CEP dans cette catégorie. Dans ce cas, les crédits seront applicables dans la catégorie D1 Pratique professionnelle en SST.</p> | Oui, une lettre de confirmation de l'établissement d'enseignement attestant l'élaboration du cours. | 5 CEP par cours | 25 CEP par cycle de 5 ans |
| C2 | Enseigner pour la première fois un cours à l'université, au collège ou dans un institut. | <p>Les cours doivent être enseignés à des étudiants qui obtiennent des crédits à la suite de travaux, de recherches et/ou d'examens notés en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat en SST.</p> <p>Les cours doivent être donnés dans un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu.</p> | Oui, une lettre de confirmation de l'établissement d'enseignement attestant le cours donné. | 5 CEU) par cours enseigné la première fois 1 CEP par cours répété | 25 CEP par cycle de 5 ans |



**Board of Canadian Registered
Safety Professionals**

**Conseil Canadien Des Professionnels
En Sécurité Agréés**

| Catégorie C : Enseignement | | | | | |
|----------------------------|--|---|--|---|--------------------------------|
| N° de réf. | Nom des sous-catégories | Description | Pièce justificative requise | CEP | Nombre de CEP autorisés (max.) |
| C3 | Élaborer un nouveau cours, un atelier ou un séminaire (qui n'est pas enseigné à l'université, au collège ni dans un institut). | Les crédits ne peuvent s'appliquer que lors de l'élaboration du premier cours, atelier ou séminaire qui est donné dans un lieu de travail, chez un client ou dans un établissement indépendant (non lié à l'enseignement postsecondaire). Lorsque l'emploi d'un PSAC consiste à élaborer et/ou à enseigner des cours ou des séminaires liés à la SST, l'activité ne peut pas s'appliquer à des CEP dans cette catégorie. Dans ce cas, les crédits seront applicables dans la catégorie D1 Pratique professionnelle en SST. | Oui, une lettre de confirmation de l'entreprise, du client ou de l'établissement attestant l'élaboration du cours. | 2 CEP par cours | 10 CEP par cycle de 5 ans |
| C4 | Donner un nouveau cours ou animer un nouvel atelier ou un séminaire. | Les crédits ne peuvent s'appliquer que lors du premier cours donné ou du premier atelier ou séminaire animé dans un lieu de travail, chez un client ou dans un établissement indépendant (non lié à l'enseignement postsecondaire). | Oui, une lettre de confirmation de l'entreprise, du client ou de l'établissement attestant le cours donné. | 1 CEP par cours donné (première fois) 0,5 CEP par cours répété | 5 CEP par cycle de 5 ans |
| C5 | Conférencier invité dans le cadre d'un programme en SST de niveau universitaire ou collégial | Être invité à donner une conférence dans le cadre d'un programme en SST offert par une université ou un collège. | Oui, une lettre de confirmation de la faculté attestant la conférence présentée. | 0,5 CEP par exposé | 12,5 CEP par cycle de 5 ans |
| C6 | Conférencier d'honneur, conférencier de séance plénière ou conférencier invité d'un atelier | Présenter une allocution lors de congrès ou de conférences liés à la SST à l'échelle internationale, nationale, provinciale ou régionale. La présentation doit être d'au moins 45 minutes. | Oui, une lettre de confirmation de l'organisation ayant organisé le congrès ou l'événement. | 0,5 CEP par allocution, séance plénière ou atelier | 12,5 CEP par cycle de 5 ans |
| C7 | Expert ou modérateur | Faire partie d'un groupe d'experts ou être modérateur lors de congrès ou de conférences liés à la SST à l'échelle internationale, nationale, provinciale ou régionale. | Oui, une lettre de confirmation de l'organisation ayant organisé le congrès ou l'événement. | 0,25 CEP par groupe | 5 CEP par cycle de 5 ans |



**Board of Canadian Registered
Safety Professionals**

**Conseil Canadien Des Professionnels
En Sécurité Agréés**

Catégorie D : Pratique professionnelle en SST

| N° de réf. | Nom des sous-catégories | Description | Pièce justificative requise | CEP | Nombre de CEP autorisés (max.) |
|------------|---------------------------------|--|---|-----------------|--------------------------------|
| D1 | Pratique professionnelle en SST | Travailler à temps plein ou à temps partiel dans le domaine de la SST. Les PSAC doivent exercer des activités professionnelles pendant au moins 900 heures par année. | Oui, une lettre de confirmation de l'employeur. | 1 CEP par année | 5 CEP par cycle de 5 ans |

Catégorie E : Recherches et publications

| N° de réf. | Nom des sous-catégories | Description | Pièce justificative requise | CEP | Nombre de CEP autorisés (max.) |
|------------|---|---|---|-------------------------------------|--------------------------------|
| E1 | Auteur d'un document de recherche en STT publié | Auteur d'un document de recherche en SST publié dans une revue scientifique évaluée par des pairs ou fondée sur des résultats. | Oui, une copie du document indiquant le nom de la revue et la date de publication. | 2 CEP par document | 10 CEP par cycle de 5 ans |
| E2 | Auteur ou coauteur d'un ouvrage en STT publié | L'ouvrage doit être publié par un organisme tiers (l'autoédition n'est pas admissible) et vous devez avoir rédigé ou corédigé l'ensemble du livre (la rédaction de chapitres s'applique à la sous-catégorie E3) | Oui, une copie de la page couverture du livre et de la page de la maison d'édition. | 5 CEP par ouvrage | 10 CEP par cycle de 5 ans |
| E3 | Auteur d'un compte rendu de livre, d'un éditorial ou d'un article lié à la SST publié | Doit être publié par un organisme tiers. | Oui, une copie du compte rendu, de l'éditorial ou de l'article publié. | 0,5 CEP par article | 10 CEP par cycle de 5 ans |
| E4 | Travaux de recherche officiels sur les connaissances en matière de SST | Effectuer des travaux de recherche officiels ayant trait aux connaissances en matière de SST (dont le travail ne fait pas partie des responsabilités habituelles) qui aboutissent à la rédaction d'un rapport d'une grande portée pour un client ou une entreprise (p. ex., un livre blanc). Cette sous-catégorie peut également s'appliquer aux consultants internes et externes en SST. | Oui, un modèle de présentation sera fourni par le CCPSA. | 2 CEP par recherche ou papier blanc | 4 CEP par cycle de 5 ans |